



Logistique du Congrès

Langues

1. Le Règlement du Congrès stipule que les langues officielles du Congrès sont l'anglais, le français, l'allemand et l'espagnol. Un service d'interprétation dans ces langues sera assuré durant les réunions de la Commission du Règlement. En ce qui concerne les séances plénières, il est également proposé d'assurer un service d'interprétation en arabe, en italien, en japonais, en russe et dans une langue scandinave.
2. L'interprétation dans les quatre langues officielles sera assurée à chacune des séances sous-plénières. Toutefois, les coûts d'interprétation dans les langues supplémentaires durant toutes les séances sous-plénières seront prohibitifs compte tenu des finances disponibles. Il est dès lors proposé que l'une des langues supplémentaires (l'arabe, l'italien, le japonais, le russe et une langue scandinave) soit prévue à chaque séance sous-plénière et que la décision de langue à prévoir à chaque séance sous-plénière soit prise en concertation avec les organisations affiliées des groupes linguistiques concernés. Des cabines d'interprétation supplémentaires seront mises à disposition dans les salles de la séance plénière et des séances sous-plénières afin que les délégations accompagnées de leurs propres interprètes qualifiés puissent les utiliser.
3. Les documents officiels du Congrès seront traduits dans les quatre langues officielles du Congrès.

Vers un « Congrès sans support papier »

4. Des dizaines de milliers de pages de documentation ont été produites lors des Congrès antérieurs, avec les coûts et les répercussions logistiques et environnementales que cela implique. Les progrès des techniques de communication ont désormais atteint un point où il est possible de mener les travaux du Congrès grâce à une publication sur l'internet et à la distribution électronique des propositions pour décision et des rapports, de sorte à réduire au strict minimum l'impression des documents durant le Congrès.
5. Les participants pourront accéder aux informations générales, aux projets de décision, aux rapports durant le Congrès, au matériel multimédia ainsi qu'à d'autres produits électroniques pertinents de la CSI sur leur support électronique.
6. Comme les documents seront prêts à l'avance, les délégués auront toujours la possibilité de télécharger et d'imprimer leurs propres documents avant de se rendre à Berlin. Les documents modifiés ou élaborés durant le Congrès ne seront, néanmoins, mis à disposition que par voie électronique.

7. Nous sommes conscients que, pour des raisons économiques, certaines organisations pourraient ne pas disposer encore de ces appareils. Nous espérons être en mesure de fournir une aide financière limitée, en cas de besoin réel, afin de permettre aux organisations qui ne disposent pas des moyens financiers nécessaires d'acquérir un appareil dans leur pays avant de se rendre au Congrès.

Soutien médiatique

8. Les pages du Congrès sur le site web de la CSI comprendront une section médiatique où les médias nationaux, notamment les médias syndicaux, pourront solliciter une accréditation pour le Congrès, durant lequel sera mis en place un centre de presse. Le personnel de liaison de la presse de la CSI sera disponible durant le Congrès pour aider les délégations à obtenir une couverture dans les médias de leur pays, en donnant la priorité aux interventions formelles des délégations à travers le service de transmission vidéo en transit. Les journalistes d'*Equal Times* seront également présents au Congrès pour informer sur le Congrès lui-même ainsi que pour publier des histoires intéressantes basées sur le travail et les expériences des participants au Congrès.

Logement, transport et repas

9. La CSI prépare actuellement une liste d'hôtels à Berlin dont les tarifs et les conditions d'hébergement ont été négociés, et parmi lesquels les délégations pourront choisir un hôtel et effectuer directement leur réservation. La CSI effectuera les réservations des chambres d'hôtel pour les participants dont les frais seront subventionnés par la CSI.

10. Le lieu du Congrès est situé près du système de transports publics « S-Bahn », tout comme les hôtels figurant sur la liste de la CSI. Comme le réseau S-Bahn offre des services fiables et fréquents, il n'est pas prévu d'organiser des navettes de bus entre les hôtels et le lieu du Congrès. Des informations et une assistance seront fournies aux délégations afin de faciliter leur utilisation du système de transports publics.

11. Bien que le lieu du Congrès soit situé dans un quartier de Berlin comptant quelques restaurants à proximité, une large gamme d'options abordables pour le déjeuner, les en-cas et les boissons seront disponibles au centre de congrès. Des locaux seront disponibles pour les délégations souhaitant organiser des déjeunés privés au centre, bien que le nombre de possibilités disponibles soit limité.

Transmission vidéo des discours officiels des délégations et des débats

12. Outre le format des débats aux séances sous-plénières, les délégations pourraient également souhaiter faire une déclaration officielle qui serait enregistrée dans les procès-verbaux du Congrès. À cette fin, un système de transmission vidéo sera établi, conformément à la décision prise par le Conseil général en octobre 2012. Les délégations souhaitant faire une déclaration officielle seront invitées à le faire durant les séances prévues de manière à ce que leur discours puisse être transmis dans le fuseau horaire de leur région. Le personnel du département de la presse restera à leur disposition pour les aider à recevoir la plus grande diffusion possible dans leur pays d'origine, à travers les médias sociaux, les communiqués de presse, etc. Il est proposé que la Commission du Règlement fixe un délai de quatre minutes pour les déclarations officielles afin de permettre au plus grand nombre possible de délégations de prononcer leur déclaration.

13. Le système de transmission vidéo sera établi en studio afin de permettre également des débats avec un modérateur auxquels participeront des délégués, et fonctionnera parallèlement aux séances plénières et sous-plénières ainsi que durant les pauses dans le programme du Congrès. Pour des raisons de coûts, la transmission vidéo sera effectuée uniquement dans la langue d'origine.

Réunions régionales et événements parallèles

14. Des dispositions seront prises pour les réunions des Organisations régionales de la CSI le lundi 19 et le mardi 20 mai, afin de faciliter les discussions sur la composition du prochain Conseil général, qui sera décidée durant la séance plénière le dernier jour du Congrès. Ces réunions devront se tenir avant ou après les séances officielles, ou durant la pause du déjeuner. De même, des dispositions seront prises pour les réunions des déléguées et des jeunes délégués.

15. Le Congrès offre une occasion importante pour les délégations participantes d'organiser des événements parallèles sur des questions d'intérêt. Ceux-ci pourraient se tenir avant et après les séances du Congrès, durant les pauses de déjeuner et également à partir de 15h00 le jeudi 22 mai. La CSI ne sera pas en mesure d'assurer un service d'interprétation pour ces événements, mais tout sera mise en œuvre pour fournir des salles de réunion appropriées. Les organisations participantes seront invitées à soumettre des demandes concernant les événements parallèles bien avant le Congrès afin de faciliter la planification. Si le nombre de demandes d'événements parallèles dépasse la capacité disponible, le secrétariat soumettra une recommandation à la Commission du Règlement.